

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le : trente et un mars à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	22
votants	23

Membre(s) excusé(s) avant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 01/04/2026 et de la publication sur le site internet le : 01/04/2026

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/27

OBJET : OFFICE DE TOURISME, DÉSIGNATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : monsieur Didier SILVE, adjoint au maire, expose,

Vu les articles L. 2221-14, R. 2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 133-1 et L 133-2 du code du tourisme ;

Vu la délibération n° 15/83 du 26 novembre 2015 portant création d'un service public administratif doté de l'autonomie financière « Office de tourisme de Gassin » ;

Vu la délibération n° 26/26 du 31 mars 2026 approuvant la modification des statuts de l'office de tourisme de Gassin ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/27 DU 31 MARS 2026 (SUITE)

Après l'adoption des nouveaux statuts de notre office de tourisme, il nous appartient désormais de procéder à la désignation des membres de son conseil d'exploitation.

Comme vous le savez, l'office de tourisme de Gassin a franchi des étapes historiques ces dix dernières années, avec l'obtention du classement en catégorie I et le label prestigieux de station de tourisme en 2019. Pour poursuivre cette dynamique et protéger notre autonomie communale en matière touristique — un choix fort de notre municipalité — nous devons nous appuyer sur une instance de gouvernance représentative et engagée.

Il vous est proposé aujourd'hui de nommer une équipe paritaire dans ses compétences : 7 élus municipaux pour garantir la cohérence de l'action publique, et 6 professionnels reconnus de notre territoire. Ces derniers représentent la diversité qui fait la force de Gassin : de la viticulture à l'hôtellerie, en passant par le sport, la gastronomie et nos domaines d'exception.

Cette instance sera le moteur de nos futurs projets structurants. Je vous invite donc à approuver la liste des titulaires et suppléants qui animeront le développement touristique de notre commune pour la durée du mandat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **APPROUVE** la désignation des 13 membres titulaires du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de Gassin 4 suppléants, conformément aux statuts de l'office de tourisme :

Pour le collège « élus » :

Titulaires

Mme Anne-Marie Waniart (maire),
M. Didier Silve (adjoint au maire délégué au tourisme, culture et patrimoine) ;
M. François Matton (adjoint au maire délégué à l'urbanisme) ;
Mme Séverine Villette (adjointe au maire déléguée aux affaires sociales) ;
Mme Mélanie Cascant (conseillère municipale) ;
M. Sam Paillon (conseiller municipal) ;
M. Vincent Brindel (conseiller municipal)

Suppléants :

Mme Agnès Martin (première adjointe) ;
M. Emile OLIVIER (conseiller municipal).

Pour le collège « socioprofessionnels » :

Titulaires :

M. Robert van Straaten (hôtel : Villa Belrose) ;
M. Sylvain Humbert (hôtel-restaurant : Bello Visto) ;
Mme Irène Hin (sport : County Club-Golf international de Gassin) ;

M. Thierry Derbez (maison d'hôtes Les Mésanges) ;
M. Grégoire Chaix (domaine viticole : Domaine Tropez) ;
M. Serge Paillon (parc d'attractions : Azur Park) ;

Suppléant :

M. Marc TREMEL (Haras de GASSIN : Jumping et Polo)
M. Franck LEPETIT (Camping Parc Montana)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire,
Séverine VILLETTE